

Index AI : PRE01/466/2011  
20 September 2011

## **Arabie saoudite. Exécution d'un homme condamné pour « sorcellerie »**

Le gouvernement d'Arabie saoudite doit instaurer immédiatement un moratoire sur les exécutions dans le royaume, a déclaré Amnesty International le 20 septembre 2011 après l'exécution d'un Soudanais condamné pour « sorcellerie ».

Abdul Hamid bin Hussain bin Moustafa al Fakki a été décapité le 19 septembre à Médine, ce qui porte à 44 le nombre de personnes exécutées en Arabie saoudite depuis le début de l'année. Onze étaient des étrangers.

« Nous sommes atterrés par l'exécution d'Abdul Hamid al Fakki et par le fait que l'Arabie saoudite continue d'appliquer la plus cruelle et la plus extrême des peines, a déclaré Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Le fait que cet homme ait pu être exécuté alors qu'il n'avait pas commis le moindre acte ressemblant de près ou de loin à un crime constitue, s'il était besoin, un argument supplémentaire, un argument bouleversant pour que le gouvernement saoudien arrête immédiatement les exécutions et prenne des mesures en vue de l'abolition de la peine capitale. »

Le crime de « sorcellerie » n'est pas défini en droit saoudien. Cette qualification est néanmoins utilisée pour punir des personnes n'ayant fait qu'exercer de manière légitime leurs droits fondamentaux, notamment leur droit à la liberté d'expression.

Abdul Hamid bin Hussain bin Moustafa al Fakki a été arrêté en 2005 après avoir été piégé par un homme travaillant pour les *mutaween* (la police religieuse). Celui-ci lui a demandé de jeter un sort qui conduirait son père à quitter sa deuxième épouse.

Abdul Hamid al Fakki aurait déclaré qu'il le ferait pour 6 000 rials saoudiens (environ 1 600 dollars des États-Unis).

Il aurait été battu après son arrestation, et l'on pense qu'il a été soumis à la contrainte jusqu'à ce qu'il « avoue » s'être livré à des actes de sorcellerie.

Il a été condamné à mort par le tribunal général de Médine en mars 2007. On sait très peu de choses sur le procès, qui se serait déroulé à huis clos et sans la présence d'un avocat.

Amnesty International avait fait campagne en faveur d'Abdul Hamid al Fakki après son arrestation. L'organisation avait également exhorté le roi Abdallah à empêcher son exécution.

Les autorités saoudiennes ont repris les exécutions à un rythme alarmant après la fin du ramadan, il y a quelques semaines.

Au moins cinq personnes ont ainsi été exécutées depuis le 5 septembre, ce qui porte à 44, au moins, le nombre de condamnés exécutés depuis janvier 2011. Ce chiffre était de 27 pour toute l'année 2010.

Un ressortissant syrien, Karim Ruslan al Ruslan, a été exécuté il y a deux semaines dans la région de Jouf après avoir été condamné pour importation illicite de stupéfiants.

Il y aurait environ 140 condamnés à mort dans les prisons saoudiennes.

En décembre 2010, l'Arabie saoudite a été l'un des quelques pays qui ont voté contre une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en faveur d'un moratoire mondial sur les exécutions.